

Nombre de membres en exercice	40
Membres présents	28
Pouvoirs	2
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI	29
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI présents	21
Pouvoirs GEMAPI	2
Exprimés	23
Pour	23
Contre	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20240327-DEL-2024-26-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars le Comité syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 15 mars 2024

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

Marie-Sophie AUBERGER - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER représentée par Marc CHAMPAUD
Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Joël FORESTIER représenté par Monique LAFARGE - Franck FOUR représenté par Micheline DE CUYPER - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN
Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD
Sébastien MOREAU - Jean-Pierre NEXON représenté par Carole BEN TOUMIA - Laurent PAQUET - Philippe RAIGNÉ - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Françoise RIVET - Josiane ROUCHUT - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Sébastien VINCENT.

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR :

Patrick BRUN à Philippe SIMON - Christian LEBLANC à Laurent PAQUET.

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE COMPÉTENCE GEMAPI PRÉSENTS :

Marie-Sophie AUBERGER - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER représentée par Marc CHAMPAUD
Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN
Philippe LAMARGOT - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON - Sébastien MOREAU - Jean-Pierre NEXON
représenté par Carole BEN TOUMIA - Laurent PAQUET - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Josiane ROUCHUT
Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Sébastien VINCENT.

MEMBRES COMPÉTENCE GEMAPI AYANT DONNÉ POUVOIR :

Patrick BRUN à Philippe SIMON - Christian LEBLANC à Laurent PAQUET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2024-26

OBJET : COMPÉTENCE GEMAPI

ACCORD-CADRE « TRAVAUX DE RESTAURATION DE COURS D'EAU-RIPISYLVE ET EMBÂCLES 2024-2027 » - CHOIX DES TITULAIRES

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Monts et Barrages est maître d'ouvrage du Contrat territorial Vienne amont 2024-2029.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'actions, un marché a été lancé pour la réalisation des travaux suivants :

- Interventions sélectives sur la ripisylve,
- Interventions sélectives sur les embâcles,
- Interventions sur les espèces invasives,
- Coupes de résineux sur les berges.

Conformément au cahier des charges validé lors du Comité syndical du 29 novembre 2023, une consultation a été lancée le 9 janvier 2024 et les entreprises avaient jusqu'au 29 février 2024 12h pour déposer une offre.

Monsieur le Président rappelle les caractéristiques du marché :

Les modalités du marché

- Passation d'un accord-cadre multi-attributaire passé selon une procédure adaptée
- La présente procédure vise plusieurs titulaires pour la réalisation de travaux de restauration de cours d'eau : ripisylve et embâcles. Sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres le nombre de titulaires retenus est fixé à 3.
- Pendant la durée de l'accord cadre, des marchés sont passés sur le fondement de l'accord cadre - marchés dits subséquents - et sont attribués après la remise en concurrence de tous les titulaires.
- L'accord-cadre est conclu sans minimum, et avec un maximum de 25 000 € HT et 30 000 € TTC.
- Le marché est conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa notification.
- Le devis type concerne 1 opération fictive susceptible de faire l'objet d'un marché (1 000 mètres de ripisylve à restaurer).

Les critères de jugement des offres pour l'attribution de l'accord-cadre

- Prix : note/10 pondérée à 50%
- Moyens : note/10 pondérée à 50%

Les critères de jugement des offres pour l'attribution des marchés subséquents

- Prix : note/10 pondérée à 50%
- Valeur technique : note/10 pondérée à 40%
- Délais d'exécution : note/10 pondérée à 10%

Deux candidats ont déposé une offre :

- Le Relais Infos Services – Bujaleuf (87)
- SARL RIVOLET-AREA – Nanclars (16).

Au vu des critères de jugement et des propositions de devis, la commission MAPA-GEMAPI qui s'est réunie le 14 mars 2024, propose de retenir les 2 candidats.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- valident cette proposition et **décident de retenir Le Relais Infos Services et RIVOLET-AREA comme titulaires de l'accord-cadre « Travaux de restauration de cours d'eau-ripisylve et embâcles 2024-2027 »**,
- autorisent le Président ou le Vice-Président en charge du fonctionnement général du PETR à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution du présent marché.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Sébastien MOREAU**